



COMPTE RENDU

Séance du Conseil Municipal du 16 octobre de l'an 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le seize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes Fernand ROUBICHOU sous la présidence de ROUBICHOU Maxime, Maire en exercice.

Date de convocation et d'affichage : 12 octobre 2024

Membres présents : ARNAUD Guillaume, BALESSOU Patrick, CAPPELLA Jérôme, DANJOU Céline, GIRET Julien, HONNORÉ Josiane, ROUBICHOU Maxime, ROUBICHOU Régis

A donné pouvoir : NAUDI Edwige à HONNORÉ Josiane
CAPPELLA Mickaël à CAPPELLA Jérôme

Membres en exercice	11
Membres présents	8
Procuration(s)	2
Absent(s)	1
Voix exprimées	10

Absent : DARD Jacqueline

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame DANJOU Céline a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures,

■

■ DL-2024-18 DECISION MODIFICATIVE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS

Monsieur le Maire EXPOSE au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT		DÉPENSES	RECETTES
	TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES
Compte 2184	Matériel de bureau et mobilier	12 430.00	
Compte 204182	Autres org pub - Bât. et installations		12 430.00
	TOTAL :	12 430.00	12 430.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **VOTE FAVORABLEMENT** à la majorité (10 voix POUR) en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

■ DL-2024-19 TARIFICATION ET CONDITIONS DE LOCATION DE LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES A L'ASSOCIATION « LES PETITS ARVIGNOUS »

Afin de procéder à la location de la Maison d'Assistants Maternels (M.A.M), Monsieur le Maire **PROPOSE** au Conseil de préciser les conditions suivantes qui seront portées sur le bail rédigé par l'étude de Maître CATHALA :

- Location du bâtiment concerné (sans extérieur) par signature d'un bail commercial précaire de 3 ans renouvelable tacitement en bail commercial ;
- Possibilité de bénéficier des espaces privés de la collectivité (cour et préau) sous la condition qu'ils ne soient pas utilisés par une autre association ou par la collectivité ;
- Droit de visite annuel de la collectivité du local de la M.A.M ;
- Accès au local de la M.A.M pour la vérification annuelle des systèmes de lutte contre l'incendie ;
- Accès au local sur sollicitation du Maire pour l'usage exceptionnel de la pièce de douche ;
- Fournir une attestation d'assurance au nom de l'association ;
- La commune s'engage à prêter gracieusement la salle Fernand Roubichou sur demande et sous réserve de la disponibilité de celle-ci ;
- La consommation du chauffage et de la climatisation doit être raisonnée et adaptée aux besoins ;

et **PROPOSE** au Conseil d'établir la tarification suivante :

- Loyer de 690 € par mois, versement le 5 du mois et révision annuelle selon l'IRL ;
- Versement d'un dépôt de garantie d'un montant équivalent à 1 fois le premier loyer soit 690 € ;
- Frais de télécommunication (téléphone et accès internet) à la charge des locataires ;
- Frais de dégradation des locaux à la charge des locataires après estimation des travaux par devis ;
- Révision des moyens de défense contre l'incendie à la charge de la collectivité sauf pour le remplacement des piles des détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone ;
- Eau et électricité comprises avec possibilité d'installation d'un compteur défalqueur afin de réajuster les charges d'électricité ;
- Taxes de traitement des ordures ménagères et nettoyage des bacs et du lieu de stockage à la charge du locataire ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **VOTE** favorablement à la majorité (10 voix POUR) pour toutes les propositions exposées ci-dessus.

■

Point budgétaire du 3^{ème} trimestre 2024

Monsieur le Maire présente les différentes lignes comptables arrêtées au 3^e trimestre. Cette année on constate une baisse des charges courantes notamment l'eau et les fournitures administratives. Les charges d'électricité et de télécom ont fortement augmenté, cela est lié à une hausse tarifaire. Les charges d'entretien, voirie et espaces verts ont augmenté en 2024 mais cela s'explique par un décalage dans le temps entre une intervention qui a eu lieu fin 2023 mais facturée début 2024. On constate une diminution des charges de personnels.

Les dépenses de fonctionnement restent cohérentes par rapport au prévisionnel.

Les dépenses d'investissements restent élevées mais sont maîtrisées. Toutes les demandes de subventions ont été faites pour essayer de les obtenir en 2024.

■

Discussion sur la préparation des investissements pour l'année 2025

Monsieur le Maire propose les projets possibles pour l'année prochaine.

- L'étude du Projet de mise aux normes de la DECI communale sera initiée en 2025.
- Travaux de réfection de l'ancienne cantine pour créer une salle de réunion pour les associations et le conseil municipal
- Le Fonds Vert sera reconduit par l'État notamment pour les aménités rurales (re végétalisation) ce qui pourrait nous permettre de nous interroger sur la faisabilité de création de bacs à fleurs en pierres sèches dans le cadre du fleurissement et embellissement de notre village.

Point sur les employés communaux

Suite à la fermeture de notre école, Madame BIART Chantal n'est plus employée de la commune. Monsieur le Maire explique que Madame DUARTE Fernande ne réalise plus le ménage de l'école qui est désormais fermée. Il précise que son contrat en tant qu'agent d'entretien pour la collectivité a été établi à deux heures par semaine pour faire face aux besoins d'entretien de la salle F. ROUBICHOU.



Questions et informations diverses

■ Travaux réalisés par la communauté de communes

Une étude est en cours pour effectuer des travaux d'amélioration au niveau de l'entrée du village. L'objectif est de faciliter le passage des engins larges sur la voirie. Une amélioration des buses actuelles est également à l'étude pour éviter des dégâts liés aux précipitation.

Au hameau Roubichou, la communauté de communes étudie la faisabilité de créer un fossé pour évacuer l'eau lors des pluies et réaménager les fossés actuels pour sécuriser la voirie (diminuer les risques de verglas ou voies submergées).

■ Cloche de l'école d'Arvigna

Un chiffrage est en cours pour déplacer la cloche de notre école et la remettre à sa place initiale. Cette cloche fait partie du patrimoine de notre village et il serait bien de la conserver et la valoriser.

■ Nomination des bâtiments

A titre symbolique, Monsieur le Maire propose de nommer les différents bâtiments communaux en lien à des personnalités qui ont marqué l'histoire de notre village.

■ Vœux du Maire

Cet évènement aura lieu Le dimanche 26 janvier. Monsieur le Maire propose de procéder à cette occasion à l'inauguration de la Maison d'Assistants Maternelles. Cela permettrait à un maximum de personnes de pouvoir être présentes.

■ Réunion du SIVE les Pujols

La première adjointe Madame HONORE Josy informe le Conseil Municipal que Monsieur le Maire et elle-même vont participer le jeudi 17 octobre pour la première fois au Conseil d'école du SIVE des Pujols. A noter que pour cette rentrée scolaire 2024, cinq enfants d'Arvigna sont scolarisés sur la structure et deux autres à venir.

Trois enfants sont restés scolarisés au SIVOM et les autres enfants ont rejoint des établissements privés.

■ Installation de bâches sous le Préau

Le conseiller Monsieur BALESSOU Patrick informe le conseil qu'il a relancé une entreprise pour obtenir un devis pour chiffrer la mise en place de bâches fixes à installer sous le préau. Ces bâches seraient utilisées lors de la venue des traiteurs pour les festivités organisées par le comité des fêtes. Ce système permettrait d'éviter les courants d'air froids lors de la préparation des plats.

■ Action citoyenne collective

Monsieur le Maire évoque la proposition faite auprès des administrés en faveur de la biodiversité locale. Un achat groupé sera proposé pour ceux qui le souhaitent : piégeages des frelons asiatiques, nichoirs à chauves-souris, nids artificiels pour les hirondelles, nichoirs pour d'autres espèces d'oiseaux, abris à écureuils. La collectivité va faire des acquisitions qui seront positionnées à des endroits stratégiques du village pour améliorer notre écosystème. La proposition a été faite à

l'ensemble des habitants qui souhaitent rejoindre cette dynamique à moindre frais. A l'issue de la consultation et des retours des administrés intéressés, la commune effectuera une proposition d'achat groupé.

■

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée,
Nous sommes le **16 octobre 2024**, il est **21 heures 47 minutes**.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Original signé

Original signé

Céline DANJOU

Maxime ROUBICHOU